

Bruxelles, le 23 J^uin 1846.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

5 DIVISION.

N° 3555

N. B. On est prié de rappeler, dans
la réponse, le chiffre de la Division,
ainsi que le N° d'enregistrement.

1. ANNEXE.

Comme suite à votre rapport
confidentiel du 10 de ce mois, N° 42,
j'ai l'honneur de vous adresser,
avec prière d'en faire part à l'inté-
ressé, une expédition de mon arrêté
de ce jour, qui porte le traitement de
M^{rs} Stienon à la somme de mille
francs, à partir du 1^{er} Janvier
prochain.

Je n'ai pu donner à cette aug-
mentation un effet rétroactif; Vaillans
les fonds votés au budget de l'exercice
courant sont épuisés. Mais en
égard au zèle et à l'exactitude que
vous vous plaisez à reconnaître chez
cet employé, je lui accorderai volontiers
au commencement de l'année prochaine
une indemnité extraordinaire pour
les services qu'il a rendus.

RBINS



RBINS36437
BEL IRSNB AJL1A7Q

A Monsieur le Comte B. Dubus, Directeur du
Musée royal d'histoire Naturelle

L'épuisement des fonds m'oblige
aussi à ajourner à la même
époque la mesure que vous
proposez, en faveur de Monsieur
Hageman, que j'accueille, du
reste, avec plaisir.

Le Ministre de l'Intérieur,
M. de Serres